

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 26 décembre 2018 portant mise à la retraite à la demande –
M. Barbero-Diez (Raymond) (Office français de protection des réfugiés et apatrides)**

NOR : INTV1835224S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2003-775 modifiée du 21 août 2003 portant réforme des retraites;

Vu la loi n° 2010-1330 modifiée du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites;

Vu la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 modifiée garantissant l'avenir et la justice du système de retraites;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu la décision du 14 novembre 2017 modifiant la situation indiciaire de M. Raymond Barbero-Diez, attaché d'administration de l'État, 11^e échelon, à compter du 30 septembre 2017;

Vu la demande d'admission à la retraite formulée par l'intéressé en date du 15 novembre 2018,

Décide:

Article 1^{er}

M. Raymond Barbero-Diez, attaché d'administration, 11^e échelon (IB 810 – IM 664), de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est admis à faire valoir ses droits à la retraite à sa demande, à compter du 1^{er} mars 2019, tous droits à congés administratifs épuisés.

Article 2

À compter de la même date, M. Raymond Barbero-Diez est radié du corps des officiers de protection des réfugiés et apatrides.

Article 3

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 décembre 2018.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*

P. BRICE